

VII. Les traductions effectuées par les traducteurs fonctionnaires sont soumises à une taxe judiciaire d'enregistrement fixée comme suit :

1./ Pour les traductions simples :

- certificats et documents scolaires ..... 200 DA
- documents d'état civil ..... 200 DA
- autres documents administratifs ..... 250 DA
- mandats de paiement, effets de commerce ou visas.....250 DA

2./ Pour les traductions techniques :

- actes et titres ..... 350 DA
- jugements et arrêts ..... 350 DA

3./ Traduction d'une signature apposée sur quelque titre que ce soit ..... 100 DA

4./ Révision officielle de toutes traductions autres que celles effectuées par les interprètes traducteurs assermentés : 200 DA

5./ Assistance prêtée dans tous les actes de greffe, il est perçu un quart de la taxe judiciaire à laquelle l'acte est assujetti sans que le droit puisse être inférieur à 200 DA ni dépasser 350 DA. "

"Art. 265 bis. — En matière contraventionnelle, ... (sans changement jusqu'à) ... qui en sont la suite.

Le montant de cette taxe est fixé comme suit :

a) auprès des tribunaux :

- en matière contraventionnelle ..... 200 DA
- en matière délictuelle ..... 500 DA

b) auprès des cours :

- en matière contraventionnelle ..... 300 DA
- en matière délictuelle ..... 600 DA
- en matière criminelle ..... 1.000 DA".

Section 3

Timbre

Art. 19. — Les dispositions de l'article 147 septiès du code du timbre sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art. 147 septiès. A. — La possession de yachts ou bateaux de plaisance avec ou sans voile, avec ou sans moteur auxiliaire est assujettie à une taxe annuelle suivant les tarifs fixés au tableau ci-après :

JAUGE	MONTANT (DA)
Comprise entre 1 tonneau et inférieure à 2 tonneaux.....	4.000 DA
égale à 2 tonneaux et inférieure à 3 tonneaux.....	7.000 DA
égale à 3 tonneaux et inférieure à 6 tonneaux.....	18.000 DA
égale à 6 tonneaux et inférieure à 10 tonneaux.....	50.000 DA
égale à 10 tonneaux et inférieure à 15 tonneaux.....	100.000 DA
égale à 15 tonneaux et inférieure à 20 tonneaux.....	120.000 DA
20 tonneaux et plus.....	160.000 DA

..... (le reste sans changement)....."